



REGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu tenue par voie vidéoconférence, ce mercredi 14 octobre 2020 à 18h22.

PRESENTS A CETTE VIDÉOCONFÉRENCE :

Madame Chantal Denis, mairesse, municipalité St-Antoine-sur-Richelieu
Madame Ginette Thibault, mairesse, municipalité St-Denis-sur-Richelieu
Monsieur Marc Lavigne, maire, municipalité St-Charles-sur-Richelieu
Monsieur Michel Robert, maire, municipalité St-Marc-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale, municipalité de St-Mathieu de Beloeil

Madame Danielle Duchesne, adjointe administrative
Monsieur Luc Brouillette, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte et présidée à 18h22 par Monsieur Marc Lavigne, président
Monsieur Luc Brouillette fait fonction de secrétaire de la réunion.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 septembre 2020
3. a) Rapport sur la qualité de l'eau / septembre 2020
b) Rapport de fuites / septembre 2020
4. Comptes à payer – septembre 2020
5. Entente de dépannage mutuel – AIBR et Mont St-Hilaire
6. Suivi des dossiers
7. Levée de la séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'assemblée ayant été dûment convoquée

2020.10.055 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers de la Régie puissent y participer par vidéoconférence.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2020

2020.10.056 Il est proposé par: Madame Chantal Denis
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020, soit accepté, tel que présenté, avec dispense de lecture. Le président s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

3. a) RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU / SEPTEMBRE 2020

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport présenté.

b) RAPPORT DE FUITES / SEPTEMBRE 2020

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport présenté.

4. COMPTES À PAYER / SEPTEMBRE 2020

2020.10.057 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de septembre 2020 représentant la somme de cent soixante-dix-huit mille quatre cents douze dollars et dix-sept cents (178 412.17\$) soient acceptés et payés en totalité, et ce, avec dispense de lecture. Le président de l'assemblée s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

5. ENTENTE DE DÉPANNAGE MUTUEL – AIBR ET MONT ST-HILAIRE

CONSIDÉRANT le désire de la Ville de MONT-SAINT-HILAIRE et de la Régie de l' A.I.B.R. de conclure une entente de dépannage mutuel permettant l'alimentation d'urgence en eau potable en cas de bris ou d'interruption de production à l'usine de la Régie de la R.I.E.V.R. ou de l'usine de l'A.I.B.R.;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis aux membres du conseil de la Régie de l'AIBR le 8 octobre 2020;

2020.10.058 Il est proposé par: Monsieur Normand Teasdale
appuyé par: Madame Ginette Thibault

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le président Monsieur Marc Lavigne et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Luc Brouillette à signer l'entente de dépannage mutuel avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

6. SUIVI DES DOSSIERS

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des dossiers majeurs en date du 8 octobre 2020 présenté par le directeur général.

7. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

2020.10.059 Il est proposé par : Madame Chantal Denis
appuyé par: Monsieur Normand Teasdale

Et résolu à l'unanimité que la présente séance soit déclarée close à 18h27.